



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Adhésion à l'association "Immeubles en fête - La fête des voisins" 2015

DE20150511_10	Conseil municipal du 11 mai 2015
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le Affichée le 13 mai 2015
	13 MAI 2015

L'an deux mille quinze le onze mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 avril 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. GUITTON à M. BONNEFONT
- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme CHAUVET à Mme LASBUGUES
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- M. OZDEMIR à Mme DE MAILLARD
- Mme SERRALHEIRO à M. ACHARKI
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. CHUPIN à Mme BOURGOGNE
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Françoise LEGRAND

Adhésion à l'association "Immeubles en fête - La fête des voisins" 2015

Proximité et citoyenneté
id : 921

Conseil municipal
11 mai 2015

10

Rapporteur : Vincent YOU

La Ville d'Angoulême s'est fixé comme objectif majeur la réalisation d'initiatives innovantes à vocation sociale et créatrices d'entraide.

Le lancement du programme « Voisins Solidaires Ville Bienveillante » le 22 Septembre 2014 s'inscrit dans cette démarche et vient conforter les solidarités individuelles spontanées et la bienveillance de chacun. Il s'agit de mettre en œuvre une stratégie d'entraide entre les habitants, qui repose sur les bonnes volontés. Cette stratégie s'appuie sur l'identification des habitants qui sont déjà sensibilisés et sur des actions qui permettent de démultiplier les différentes formes de solidarité.

Cette opération s'est traduite à ce jour par un recensement des personnes prêtes à participer aux différentes actions. Environ 300 personnes se sont déjà fait connaître, notamment lors des occasions suivantes :

- décoration d'immeuble pendant la période de Noël
- repas partagé de la St Sylvestre
- « galette des voisins »
- propositions diverses : chandeleur, repas à thème...
- diverses actions de solidarité de proximité
- information et sensibilisation sur l'opération test relative à la propreté dans le vieil Angoulême

Par ailleurs, le dispositif « la fête des voisins » s'inscrit dans la cohérence de cette volonté politique.

En conséquence, lors de sa séance du 8 juillet 2014, le Conseil municipal a décidé par délibération n°21 d'adhérer au dispositif « Immeubles en fêtes – la fête des voisins », ce qui permettait la mise à disposition d'un certain nombre d'outils de communication à un voisin ou une association souhaitant organiser ce moment convivial.

Il vous est proposé de renouveler pour l'année 2015 l'adhésion, dont le coût s'élève à 1 350 euros. La dépense correspondante est inscrite au BP 2015 de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
11 mai 2015

Pour extrait conforme,

Le Maire,

l'Adjoint



[Handwritten signature]

